

VOS QUESTIONS

Pourquoi un Comité des donateurs à Médecins du Monde ?

Les dons privés représentent selon les années entre 50% et 70% des recettes de l'association ; autrement dit sans la confiance et la fidélité des donateurs qui garantissent son indépendance, Médecins du Monde n'existerait pas. Dans la mesure où confiance et fidélité dépendent en grande partie de la façon dont les fonds sont collectés puis utilisés, et les comptes présentés, le conseil d'administration de Médecins du Monde a souhaité mettre en place dès 1990 une instance indépendante de l'association -- instance composée de donateurs, chargée de les représenter, de relayer leurs interrogations, souhaits ou critiques et de les informer de l'utilisation de leurs dons. Cette instance exerce un droit de regard sur l'utilisation des dons, et retransmet aux donateurs le fruit des investigations éventuellement menées. En effet, il semble indispensable de concilier spontanéité et prévision, générosité et réflexion, vision stratégique et capacité à répondre instantanément, désintéressement et politique financière fine. Le Comité des Donateurs a donc pour tâche d'aider l'association à gérer ces tensions entre éléments apparemment contradictoires.

A quoi sert le Comité des donateurs ?

L'objectif du comité est d'être "caution" de Médecins du Monde. Ce n'est pas cautionner à tout prix, au mépris de toutes règles éthiques. C'est assurer une information privilégiée aux donateurs. C'est assurer une fonction de vigilance et de critique de l'association. Le Comité représente les donateurs et relaie leurs interrogations, quelle que soit leur origine (courrier postal ou électronique, réunion de donateurs, etc .). En leur nom, il peut être amené à formuler des avis ou des recommandations sur la marche générale et les orientations de l'association. En particulier, la collecte et la gestion des fonds ainsi que la présentation des comptes font l'objet de réflexions permanentes. Par ses remarques, ses critiques ou ses suggestions, le Comité aide Médecins du Monde à employer le plus efficacement possible les fonds collectés auprès des donateurs privés. En cas de désaccord sur l'emploi des fonds de Médecins du Monde, la conduite des actions, ou face à des manquements graves, le Comité exprime sa position au Conseil d'Administration de Médecins du Monde. A défaut de suite donnée par celui-ci, le Comité peut saisir le "Comité de la Charte de déontologie des organisations sociales et humanitaires faisant appel à la générosité du public".

Comment travaille le Comité des donateurs ?

Le Comité fonctionne sur une base collégiale et consensuelle. Ce principe suppose une écoute collective et le respect de chacun des membres et des opinions qu'il exprime. Le Comité des donateurs se réunit régulièrement, environ une fois par mois. L'action du Comité des donateurs prend plusieurs formes : Le Comité travaille, de façon permanente, sur certains sujets clés, auxquels les donateurs sont particulièrement sensibles. Méthodes de collecte, communication avec les donateurs, gestion des fonds recueillis, transparence financière... autant de points qui conditionnent la confiance qui doit régner entre Médecins du Monde et ses donateurs. Pour approfondir ces sujets, le Comité rencontre régulièrement les salariés de l'association ainsi que les membres du Conseil d'Administration. Un exemple : pour travailler sur la présentation des comptes, les membres du Comité rencontrent régulièrement le trésorier de l'association, procèdent à des analyses de ratios, et le président du comité est systématiquement invité au Conseil d'Administration.

De façon ponctuelle mais régulière (environ 4 fois par an), le Comité des donateurs délègue ses membres auprès des diverses missions de Médecins du Monde : mission en France ou mission à l'étranger, mission de long terme ou menée dans le cadre d'actions urgentes (Haïti, Népal, Yémen et France par exemple). La visite des missions sur le terrain est l'un des outils de travail privilégié du Comité.

Le but de ces visites n'est pas d'analyser les missions sous l'angle médical mais d'évaluer la conformité de la mission au projet associatif de Médecins du Monde et l'adéquation des moyens utilisés aux objectifs fixés. Le but de ces visites n'est pas d'analyser les missions sous l'angle médical mais d'évaluer la conformité de la mission au projet associatif de Médecins du Monde et l'adéquation des moyens utilisés.

Les membres du Comité prennent sur leur temps libre pour se rendre durant quelques jours sur le lieu même des missions, y rencontrer les acteurs locaux : responsables de missions, salariés, bénévoles ou volontaires et partenaires éventuels. Pour préparer leurs visites sur le terrain, les membres du Comité assistent régulièrement aux réunions des groupes "géopolitiques" ou

Les bonnes pratiques des visites de mission
Depuis sa création, les membres du Comité des donateurs ont perçu les écueils à éviter lors des déplacements de ses membres sur le terrain, et réfléchi aux moyens de les éviter. Quelques principes ont été posés : ces visites n'ont pas pour objet de faire une évaluation ni de l'utilité, ni de l'efficacité médicales. Elles doivent permettre de vérifier la bonne adéquation de la réalisation aux objectifs, en particulier en matière de population cible et au regard du projet associatif. Pour être réussies, elles supposent de disposer avant le départ des informations sur les objectifs, le budget et son financement, l'historique et les choix de réalisation. Le responsable de mission est systématiquement consulté avant le départ. Un guide d'évaluation des missions a été constitué présentant ces règles du jeu.

"thématiques" organisées par l'association. La participation à ces réunions permet au Comité de mieux comprendre le contexte dans lequel sont effectuées les missions de Médecins du Monde, et les critères qui président au lancement, à la poursuite ou à l'arrêt des différentes actions.

Le Comité participe pleinement aux réunions organisées à l'intention des donateurs et à toute forme de communication vis-à-vis des donateurs : publication d'articles dans le journal des donateurs ou sur le site Internet. Chaque visite de mission fait l'objet d'un compte-rendu qui paraît dans le Journal des Donateurs et dans le site Internet de Médecins du Monde. Chaque visite de mission fait l'objet d'un compte-rendu qui paraît dans le Journal des Donateurs et dans le site Internet de Médecins du Monde.

Quel est le statut juridique du Comité des donateurs ?

Au fil des ans, le Comité des donateurs a progressivement formalisé son fonctionnement. L'action du Comité est codifiée par une charte élaborée en 1997. Le Comité des donateurs de Médecins du Monde n'a pas d'existence juridique, il n'a pas de personnalité morale. Son statut juridique découle de sa reconnaissance par Médecins du Monde et de la place qui lui est accordée aux cotés de l'association. Il est composé de personnes physiques, non membres de Médecins du Monde, mais qui partagent les valeurs et soutiennent financièrement les actions de Médecins du Monde.

Comment peut-on prendre connaissance des réflexions et actions menées par le Comité des donateurs ?

Le Comité des donateurs utilise divers supports pour s'exprimer : le journal des donateurs de « Médecins du Monde », le site web, voire les médias dans certaines circonstances exceptionnelles. On peut aussi s'adresser directement au Comité pour en savoir plus : en écrivant au Comité des Donateurs de Médecins du Monde, en envoyant un courriel à comitedonateurs@club-internet.fr ou en utilisant le lien contact de ce blog.

Qui fait partie du Comité des donateurs ?

Des donateurs. Ces personnes ne sont ni adhérentes de l'association, ni volontaires, ni bénévoles, ni salariés. A sa création en 1990, le Comité s'est constitué à partir d'un appel adressé à l'ensemble des donateurs dans le journal de l'association. Un peu plus de 50 donateurs avaient répondu et une quinzaine d'entre eux a accepté de tenter l'expérience. Depuis, un appel à candidatures est régulièrement lancé dans le journal des donateurs, lors de l'invitation à la réunion du Collège des donateurs qui a lieu tous les 2 ans.

Comment devient-on membre du Comité des donateurs ?

Il faut dans un premier temps pouvoir prouver sa qualité de donateur et envoyer

une lettre de candidature au Président du Comité des donateurs. En général, les donateurs intéressés présentent leur candidature lors des réunions organisées à leur intention au siège de Médecins du Monde tous les 2 ans (au printemps). Les candidats, sortants ou nouveaux, sont cooptés par les membres du Comité qui ne sont pas en fin de mandat, pour une durée de 6 ans. En cas de démission ou d'exclusion d'un membre, un candidat peut être coopté pour la durée du mandat restant à parcourir. La participation au Comité des donateurs suppose d'adhérer au projet associatif de Médecins du Monde. Elle suppose également une certaine disponibilité, pour assister aux réunions mensuelles du Comité, à certaines réunions thématiques, et aux visites du Comité effectuées en France comme à l'étranger. La qualité de bénévole ou d'adhérent à l'association est incompatible avec la participation au Comité des donateurs.

Quels sont les moyens dont dispose le Comité des donateurs ?

Pour mener ses travaux, le Comité des donateurs est accueilli dans les locaux de Médecins du Monde. Le Comité des donateurs bénéficie d'un budget annuel de fonctionnement d'environ 10 000 euros, alloué par l'association destiné à financer ses déplacements.

Quels sont les liens entre le Comité des donateurs et le Comité de la Charte ?

Le Comité des donateurs entretient des relations avec une autre structure indépendante de l'association : le Comité de la Charte. Le Comité de la Charte est une instance de déontologie des organisations faisant appel à la générosité du public. Le Comité de la Charte regroupe plusieurs associations caritatives. Le Comité de la Charte contrôle chaque année le bon fonctionnement des associations qui ont librement choisi d'en faire partie. Médecins du Monde est membre fondateur du Comité de la Charte.

Comment joindre/écrire au Comité des donateurs ?

Il est possible d'envoyer un courrier au Comité des donateurs : soit par voie postale à l'adresse suivante : Comité des donateurs de Médecins du Monde 62, rue Marcadet - 75018 PARIS soit par courrier électronique à comitedonateurs@club-internet.fr ou en utilisant le lien « contact » présent sur ce blog.
